

**COMMENTAIRES PRÉLIMINAIRES DE LA DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
SUR LE RAPPORT DE MONSIEUR MICHEL GERVAIS CONCERNANT L'INTÉGRATION DE LA TÉLÉ-
UNIVERSITÉ À L'UQAM**

**Communication du recteur Claude Corbo à la rencontre du Conseil d'administration de
l'UQAM et du Conseil de gestion de la Télé-université tenue le 15 janvier 2010 pour recevoir le
rapport de monsieur Michel Gervais**

La direction de l'UQAM juge approprié de formuler quelques commentaires préliminaires concernant les recommandations de monsieur Michel Gervais.

1. La direction remercie monsieur Gervais d'avoir accepté un mandat particulièrement difficile et complexe et d'avoir formulé les recommandations qu'il juge susceptibles de contribuer à une évolution heureuse du rattachement de la Télé-université à l'UQAM. La direction remercie également les personnes qui ont accompagné monsieur Gervais dans son mandat, ainsi que monsieur Nicolas Marchand pour son travail de secrétaire. La direction assure monsieur Gervais que son rapport et ses recommandations feront l'objet d'une étude très attentive et très respectueuse par la communauté, la direction et les instances de l'UQAM.

2. Le rapport de monsieur Gervais se déploiera devant une toile de fond constituée par les réflexions des école et facultés et de la Commission des études de l'Université sur tout l'enjeu de la formation à distance. En effet, les facultés de l'Université ont mis à profit l'année 2009 pour répondre à l'invitation de la direction de préciser leurs conceptions et leurs ambitions en matière de formation à distance. Le 12 janvier dernier, la Commission des études a pris connaissance des réflexions des école et facultés de l'Université. Il ressort de ces réflexions un certain nombre d'éléments partagés de vision académique et pédagogique dont, en particulier, les suivants :

- que la formation à distance, comme telle, intéresse les école et facultés de l'UQAM;
- que la formation à distance doit être une composante complémentaire de la mission de l'UQAM permettant de rejoindre certains groupes, la formation sur campus conservant toute son importance;
- que la formation à distance doit se réaliser selon des modalités multiples dont plusieurs sont déjà utilisées à l'UQAM;
- que le développement de la formation à distance à l'UQAM, comprenant le rôle de la Télé-université, ne peut être imposé ni aux départements, ni aux

- programmes, ni aux professeurs, ni aux chargés de cours, ni aux étudiants, mais doit reposer sur leur intérêt à s’y engager;
- que l’implication active des professeurs et chargés de cours de l’UQAM en formation à distance requiert des réponses à plusieurs questions relatives, notamment, à la tâche professorale ou de chargé de cours et à la protection du droit de propriété intellectuelle;
 - que le rattachement à ce jour de la Télé-université à l’UQAM s’est malheureusement accompagné d’un certain nombre d’irritants, qu’il faut savoir reconnaître, allant d’un sentiment de concurrence interne fâcheuse à des inquiétudes sur les effets de ce rattachement pour les effectifs étudiants de l’UQAM et le financement qui s’y rattache.

Prenant acte de l’état actuel de réflexion des école et facultés de l’UQAM sur l’enjeu de la formation à distance, la Commission des études a unanimement résolu de donner mandat au vice-recteur à la Vie académique d’«élaborer un document d’orientation institutionnelle sur la formation à distance, en consultation avec l’ensemble de la communauté de l’UQAM, d’ici la fin avril 2010». (Rés. 2010-CE-11448)

On comprendra donc que l’étude par la communauté de l’UQAM des recommandations du rapport de monsieur Gervais devra être éclairée par le document d’orientation institutionnelle requis à juste titre par la Commission des études.

3. La direction de l’UQAM se réjouit de la recommandation de monsieur Gervais qu’il faut encore s’employer à faire évoluer le projet de rattachement de la Télé-université vers un achèvement heureux. La communauté est certainement prête à fournir les efforts nécessaires et la direction aussi.

4. La direction de l’UQAM comprend l’importance attachée par monsieur Gervais aux lettres patentes supplémentaires et au protocole d’entente qui ont présidé au rattachement. Effectivement, comme le dit le vieil adage hérité du droit romain, «pacta sunt servanda» : il faut respecter les contrats librement consentis. L’UQAM le fera. Cependant, comme l’a aussi dit Thomas Jefferson, les choix d’une génération ne peuvent prétendre engager pour toujours toutes les générations successives. Le droit doit servir, et non asservir, la vie. La légalité doit s’accompagner de la légitimité. La direction de l’UQAM comprend donc des propos de monsieur Gervais qu’il est, par ailleurs, pleinement légitime de demander à discuter des irritants que peuvent contenir les documents juridiques à la base du rattachement de la Télé-université à l’UQAM.

5. La direction se réjouit que monsieur Gervais recommande la création de groupes de travail facultaires de collaboration académique rassemblant professeurs des facultés et des U.E.R. La direction comprend et accepte l’insistance mise par monsieur Gervais à ce que l’on saisisse le projet de rattachement par la dimension académique. La direction encouragera les

école et facultés de l'Université à mettre en place, là où ce n'est pas déjà fait, ces groupes de travail facultaires de collaboration.

6. La direction note avec très grand intérêt la recommandation de monsieur Gervais d'examiner très attentivement toute la dimension financière du rattachement de la Télé-université à l'UQAM. Cela, en effet, constitue pour la communauté de l'UQAM un irritant considérable.

7. La direction a bien entendu et la communauté universitaire entendra certainement bien la recommandation très claire et explicite de monsieur Gervais qu'il faut viser pour la fin de 2012 une «véritable intégration de la TÉLUQ à l'UQAM».

8. En conclusion, la direction de l'UQAM réitère ses remerciements à monsieur Gervais et à son groupe et elle assure ce dernier que la communauté de l'UQAM, la direction et les instances étudieront très attentivement son rapport et ses recommandations.

15 janvier 2010